

**Département
de Maine-et-Loire**

Procès verbal

COMMUNE

Du 05 Février 2018

Du Coudray-Macouard

L'an deux mil dix-huit 06 février à vingt et une heures trente sept, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : Françoise Auvinet – Gilles Juin - Jacky Colonnier - Laurence Schott - François Leroy - Natacha Clergeau - Alain Bouet – Yves Allard – Eric Hergué

Absents :

Mme Marie Thoreau ayant donné pouvoir à Mme Natacha Clergeau

Mr Denis Canteau ayant donné pouvoir à Mme Françoise Auvinet

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal, Jacky Colonnier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2018

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

OBJET : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DOSSIER RENOVATION ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération² du 11.01.2018 portant adoption de l'avant projet sommaire des travaux de rénovation de l'Ecole avec sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour le financement des travaux dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR).

Elle informe que, pour l'attribution de cette subvention, il y a lieu de revoir le plan de financement.

Elle rappelle les projets concernés au Conseil :

Rénovation Energétique du Bâtiment de l'Ecole des deux provinces avec :

Extension du Bâtiment, mise en accessibilité des locaux, désamiantage, mise en conformité électrique, changement des menuiseries, travaux d'embellissement peinture, travaux clôtures portails, changement de chauffage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention constituant le DETR 2018 aussi élevée que possible

DETERMINE le plan de financement conf pièce jointe.

SOLLICITE une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution des subventions

AUTORISE Mme LE Maire à signer toutes les pièces relatives à ces décisions

PLAN PREVISIONNEL de FINANCEMENT TRAVAUX ECOLE LCM

DEPENSES (euros)	Montant HT		RESSOURCES (euros)	Montants
Cout total tva	646300,00		Auto financement	199555,00
Honoraire architecte	52800,00		Ligne crédit	110805,00
Coordonnateur Sécurité CSPS	4000,00		Subventions envisageables au 05/02/18 (Tx. Médian)	
			DETA, 30%	193890,00
			REGION,	30000,00
			SIEM	9000,00
			DSIL 10% (Energie Pn)	25000,00
			Pacte Ruralité Régional	50000,00
			ADPME	7000,00
Société	3150,00		Total Subventions	395890,00
TOTAL DEPENSES HT	706250,00		TOTAL RESSOURCES	706250,00
			Assiette éligible à la DETE	544305,00

OBJET : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DOSSIER RENOVATION ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2 du 11.01.2018 portant adoption de l'avant projet sommaire des travaux de rénovation de l'Ecole avec sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour le financement des travaux dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local.

Elle rappelle les projets concernés au Conseil :

Rénovation Energétique du Bâtiment de l'Ecole des deux provinces avec :

Extension du Bâtiment, mise en accessibilité des locaux, désamiantage, mise en conformité électrique, changement des menuiseries, travaux d'embellissement peinture, travaux clôtures portails, changement de chauffage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention constituant le DSIL aussi élevée que possible

DETERMINE le plan de financement conf pièce jointe.

SOLLICITE une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution des subventions

AUTORISE Mme LE Maire à signer toutes les pièces relatives à ces décisions

OBJET : CONVENTION BALAYAGE ZONE ARTISANALE LE PAS DE LA BICHE

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la convention de balayage proposée par Saumur Val de Loire Agglomération pour l'entretien de la zone artisanale le pas de la biche pour une année.

Le coût annuel s'élève à 715.16 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la convention de balayage avec la Saumur Val de Loire Agglomération.

AUTORISE Mme le Maire à signer la dite convention annexée à la présente délibération

OBJET : EMBAUCHE D'UN CDD – REMPLACEMENT AGENT EN ARRET MALADIE

Mme AUVINET présente aux membres du conseil présents, la carence de personnel au niveau des services technique, en prévision des divers travaux à effectuer et pour palier à l'absence de personnel, il convient de recruter un agent technique en Contrat à Durée Déterminée à hauteur de 17.50h / semaine.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'embauche d'un Contrat à Durée Déterminée à compter du 19.02.2018

PRECISE que le poste à pourvoir sera un poste à 17.50h / semaine

AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'embauche et à signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Situations cavités

L'entretien avec Mme Vaucher de l'agglomération fait ressortir :

Cavité maison RUDEAULT : actuellement la Commune n'est pas propriétaire du bien. Aucun projet n'est en cours concernant l'affectation de ce lieu. Aucune subvention ne peut être demandée pour 2018 auprès des petites cités de caractère.

Cave mairie

Une cave a été découverte sous les toilettes extérieures de la mairie. Les travaux pour résorber cette cave s'avèrent extrêmement coûteux ! (De l'ordre de 100 000 €)

Caves secteur Pazillé/Pas d'Aubigné

Il est nécessaire de réaliser un diagnostic des caves présentes dans ce secteur.

Salon de coiffure

Les travaux ont été réalisés entre le 08/01/2018 et le 01/02/2018 (date de réouverture).

Le résultat est très satisfaisant.

Travaux fournil

La commission « Bâtiments » s'est réunie pour évaluer les travaux nécessaires à l'installation du commerce par une administrée.

Le budget a été évalué à au moins 30 000 €. Compte tenu du montant trop important des travaux la commission ne donnera pas suite.

Demande changement de grade par promotion interne –

Il est possible pour l'agent concerné de procéder à son inscription sur liste de promotion interne au grade de Technicien.

Sa demande sera étudiée par la CAP et **si son dossier est retenu par la CAP** il sera inscrit sur la liste d'aptitude dans l'attente d'une décision du conseil municipal de sa collectivité de rattachement OU possibilité pour lui de postuler à ce grade de technicien dans une autre collectivité de son choix.

OBJET : SUPPRESSION DES POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIF principal 2ème CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement de grade de Mmes JALTEAU Nathalie et FAURE Cathy au grade d'adjoint administratif principal 1er classe, il convient de supprimer les grades adjoint administratif première 2ème classe.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression des emplois d'adjoint administratif principal 2ème' classe à temps complet

➡ Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire,

OBJET : CREATION DE POSTES ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{er} classe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité de créer deux postes d'adjoint administratif principal 1ere classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE la création, à compter du 05 février 2018 de deux postes d'adjoint administratif principal 1ere classe à temps complet à hauteur de 35h hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nettoyage cimetière

Il faut envisager de supprimer des arbres qui deviennent menaçants. Une entreprise sera consultée sur les travaux à réaliser

Convention Lycée du Fresne

L'accueil des 26 élèves nécessite la réparation du chauffe-eau du local du stade.

En effet, l'eau chaude est nécessaire pour les douches.

Le chauffe-eau sera réparé.

Jardin botanique

Le jardin botanique ne pourra être transféré qu'à la fin 2018, voire début 2019.

Natacha Clergeau présente la nouvelle charte des jardins botaniques.

Quelques dates à retenir :

Inauguration du nouveau jardin botanique de Montreuil-Bellay : 5 Mai 2018

Le rendez-vous des jardins : 3 juin 2018 au Coudray-Macouard

Divers

Les devis des travaux du logement au dessus du restaurant doivent être actualisés.

L'installation de balançoires au Petit Bois pose problème (difficultés de trouver des balançoires répondant aux normes de sécurité).

A 22h20, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.